

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de St Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absent ayant donné procuration :

Frédéric SAINZ ayant donné pouvoir à Jacques JESSON

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Date de convocation : 22 avril 2014

N °2014-30 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013-BUDGET GENERAL

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 19 mars 2014, le compte administratif 2013, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **380341.48 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **1154539.83 €**

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement : **418528.40 €**
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : **1541491.78 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **566130.00 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 527943.08 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget général le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 527943.08 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 2168088.53 €

N °2014-31 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013- BUDGET ANNEXE ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 19 mars 2014, le compte administratif 2014, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **752028.55 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement : **336758.52 €**
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : **12175.34 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **413622.10 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 12000,00 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe « Activités commerciales et artisanales » le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 12000.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 175.34 €

N °2014-32 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 –BUDGET EAUX

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 19 mars 2014, le compte administratif 2013, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **28608.24 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **12669.12 €**

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement : **8257.36 €**
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement : **8315.36 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **0,00 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe de l'Eau le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 0,00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 4353.76 €

N °2014-33 : VOTE BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget général 2014 et les budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget Général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2926547.08 €	2173096.53 €
Recettes	4568385.53 €	2173096.53 €

Budget Annexe du Service d'eau

	Exploitation	Investissement
Dépenses	115390.43 €	30709.31 €
Recettes	115390.43 €	30709.31 €

Budget Annexe « Activités Commerciales et Artisanales »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	13500 €	730706.59 €
Recettes	44175.34 €	730706.59 €

N °2014-34 : DUREE D'AMORTISSEMENT COMPTE 2051

Le Maire rappelle au conseil que le compte 2051 est un compte qui doit être amorti et que sur l'exercice 2013 une somme de 3270.10 € est inscrite sur le compte 2051 pour l'achat du logiciel JVS.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule année.

N °2014-35 : DUREE D'AMORTISSEMENT BUDGET EAUX

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les investissements réalisés en 2013 pour le service d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'appliquer, un amortissement linéaire d'une durée de 30 ans pour la reprise des branchements en plomb, rue des Castors et la borne de puisage.

N °2014-36 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Philippe BROCHET, rapporteur, présente les demandes de subventions des diverses associations et organismes qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances en date du 23 avril 2014.

Vu, l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous :

			<u>2014</u>
STE de COURSES CHAMPAGNE			500
COOPERATIVE SCOLAIRE			2 000
"	Programme artistique et culturel		800
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES			2 500
	Exceptionnelle		1 200
FOOT-BALL ST MARTIN			26 000
CLUB DES AINES			2 900
LA PEDALE CHALONNAISE			400
EVEIL RECY ST MARTIN BASKET			26 200
DOJO ST MARTIN			0
"	Exceptionnelle		5 500
JOIES ET LOISIRS			1 200
LA BRICOLERIE			810
"	Ménage		1 540
	Exceptionnelle		600
A.C.P.A			150
TENNIS ENTRETIEN			3 100
AGORA KID	Fonct		6 400
"	centre aérés (personnel)		3 000
"	centre été (personnel)		1 500
	centre été (transport)		2 000
ANIMONS SAINT MARTIN			4 000
LA SOURIS VERTE			70 000
"	Subs exceptionnelles		9 000
"	Avance fluides		48 000
"	Avance Loyer		25 900
"	Personnel		5 750
TELETHON			1 000
C.L.I.C			779
QUALITE DE VIE			0
SAN MARTIN'S COUNTRY CLUB			400
Projets			
	Autres		1 000
	TOTAL		254 129

MODIFICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Mise en attente pour précisions juridiques complémentaires.

N °2014-37 : DEMANDE D'ETUDE AUPRES DE L'AUDC POUR REFLEXION SUR LE DEVENIR DU CENTRE BOURG

Le Maire relate l'historique du Centre de Bourg. Il propose que l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du pays de Châlons-en-champagne (AUDC) fasse une étude avec différents projets d'aménagement du Centre Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de demander cette étude auprès de l'AUDC.

N °2014-38 : NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DE TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CAC

Le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant auprès de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne doit être désigné.

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Décide de nommer Monsieur Jean-Philippe BROCHET en qualité de délégué auprès de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de Châlons.

Questions diverses

- Composition des tours de garde pour les élections européennes du 25 mai 2014.
- Compte rendu du conseil d'administration de la crèche qui s'est tenu le 17 avril 2014 par Mesdames Laurence JACQUET et Jocelyne HERMANT. Diverses observations ont été émises lors de cette réunion :
 - Obligation d'un diagnostic de la qualité de l'air : Qui doit faire ce diagnostic ?,
 - Pose d'un panneau pour matérialiser la place réservée aux personnes à mobilité réduite et revoir la hauteur de la sonnette d'entrée,
 - Poids de la porte d'entrée de la crèche.
- Compte rendu de la commission communication du 18 avril 2014 effectué par Monsieur Marc JOUREAU :
 - Maquette du Saint Martinais,
 - Rencontre avec les associations le 6 mai 2014 au sujet du nouveau Saint Martinais,
 - Relation avec les associations : La commission communication fera le lien avec l'Agence 51,
 - 1^{ère} parution du Saint Martinais prévue le 6 juin 2014 (32 pages, 500 exemplaires imprimés, 2 à 3 reportages faits par Agence 51).
- Réflexion sur un nouveau logo de Saint Martin.
- Date à retenir : le jeudi 8 mai 2014 (Marché aux fleurs, cérémonie du 8 mai, remise des prix des maisons fleuries...)

Séance levée à 22 heures 30.

Prochain conseil le lundi 19 mai 2014 à 20 heures